

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-170

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de SCP SAINT MAXIN, POTTIEZ, DROUART et DELVART, 63 Place du Général de Gaulle à WORMHOUT afin d'effectuer le débarras d'archives au 4 bis, Rue d'Esquelbecq à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit face au 4 bis Rue d'Esquelbecq, et ce, **du 8 au 10 Août 2023**.  
L'étude est autorisée à poser une benne sur trottoir devant le 4 bis Rue d'Esquelbecq, celle-ci sera balisée par des feux la nuit et ne devra en aucun cas empiéter sur la route.  
Un passage sécurisé sera laissé pour les piétons.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire sera mise en place par l'étude

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

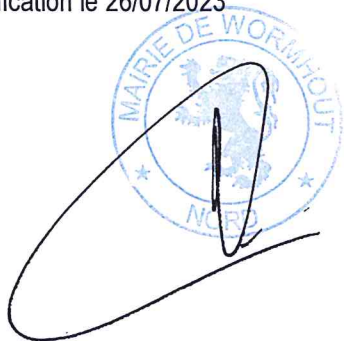
**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 26 Juillet 2023

Le Maire

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 26/07/2023  
Le Maire  
David CALCOEN



A circular blue stamp of the Mairie de Wormhout, Nord, is partially obscured by a large, stylized black signature.



A circular blue stamp of the Mairie de Wormhout, Nord, is partially obscured by a large, stylized black signature.